

## Compte-rendu de l'audience IA du 7 novembre 2023

La FNEC-FP FO 53 a été reçue par la nouvelle directrice académique, Brigitte Lacoste, mercredi 15 novembre, afin d'aborder plusieurs points. La délégation FO était composée de Fabien Orain (secrétaire départemental FNEC-FP FO), Stève Gaudin et Hélène Colnot (SNUDI-FO) et Marie Pelaingre et Sandra Aligon (SNFOLC).

La directrice académique était accompagnée de Marc Vauléon secrétaire général, Gilles Letourneux IEN ASH et Laurent Drault IEN Adjoint à la DASEN.

La délégation FNEC-FP FO 53 a présenté l'ensemble de ses syndicats représentant TOUS les personnels de l'Education Nationale, enseignants et non-enseignants. Elle a rappelé son indépendance vis-à-vis de tout groupe politique mais aussi vis-à-vis de l'administration. La délégation a indiqué à la directrice académique que ses syndicats dans le département, contrairement à la plupart, étaient fédérés et confédérés, et ainsi en lien avec les salariés de tous les secteurs, du privé comme du public.

### Inclusion scolaire

La délégation a transmis en main propre l'appel adopté par les personnes réunies avec FO le 6 novembre dernier ([télécharger l'appel](#)), qui illustre très bien la situation dans le département. FO a informé la directrice académique de la conférence nationale du 17 novembre et de la participation de 3 personnels du département.

La délégation a résumé ainsi la position majoritaire des personnels dans le département :

- Oui à la scolarisation adaptée aux besoins des élèves, en milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire
- Non à l'inclusion systématique et indifférenciée
- Défense de l'enseignement spécialisé et des structures spécialisées

### FO a rappelé le contexte départemental :

- Désert médical
- Menaces sur la pédopsychiatrie, CMP, urgences
- Plus de 130 élèves en attente d'ITEP ou d'IME
- Pour l'ITEP: au moins 50 élèves pour le 1er degré et près d'une trentaine dans le second degré.
- Pour l'IME : Plus d'une trentaine d'élèves pour le 1er degré et près d'une vingtaine d'élèves pour le second degré.
- Plus de 160 élèves en attente d'un accompagnement SESSAD (tout type de SESSAD confondu)
- Des enseignants et AESH qui évoquent de plus en plus des situations de maltraitance, de culpabilisation qui impacte, parfois lourdement, leur santé
- Des fiches RSST dont 98% des situations relèvent de l'inclusion et qui ne sont que la partie émergée de l'iceberg
- Manque d'enseignants référents
- Des ULIS collège avec des effectifs trop souvent à 13 et même 14 sur le collège Alain Gerbault (pourtant labellisé REP+) alors que la limite est fixée à 10

La délégation a indiqué à la directrice académique que FO est bien évidemment favorable à ce qu'il y ait davantage de personnes "en situation de handicap" en milieu ordinaire, davantage d'inclusions en milieu ordinaire réussies, mais que cela signifiait l'arrêt du dogme de l'inclusion à tout prix et la mise à disposition de moyens, notamment de professionnels qualifiés en tant que de besoin, selon le type et la sévérité du handicap.

La délégation a précisé que le milieu ordinaire, éducatif ou professionnel, ne pouvait pas toujours accueillir, intégrer, inclure les personnes en situation de handicap dans des conditions les plus favorables, et que c'était la raison pour laquelle une offre spécialisée devait continuer à être dispensée et améliorée, pour répondre aux besoins et attentes des personnes et de leurs proches, de façon optimale.

La délégation a rappelé que l'acte 2 de l'école inclusive prévoyait notamment la disparition progressive des structures spécialisées (IME, ITEP...). La directrice académique ne semble pas prendre la mesure de ces menaces et s'est voulue rassurante. De son point de vue, il n'est pas concevable que les structures spécialisées soient démantelées. La FNEC-FP FO estime qu'il y a une dissonance avec les propos tenus par le président Macron lors de la CNH (conférence nationale sur le handicap) et du ministre qui semblent bien décidé à mettre en œuvre cet acte 2 de l'école inclusive et à liquider définitivement les structures spécialisées pour répondre notamment aux injonctions de l'ONU, ce que la délégation n'a pas manqué de rappeler à la directrice académique.

La délégation est intervenue sur les PAS (pôles d'appui à la scolarisation) dont l'expérimentation est prévue dès la rentrée 2024 avec l'acte 2 de l'école inclusive. La directrice académique nous confirme que les PAS ne seront pas expérimentés en Mayenne l'année prochaine, et que les PIAL seront, pour l'instant, maintenus. Pour les futurs PAS (en 2025 ?) 2 ETP du médico-social et 1 ETP Education nationale seraient alloués en plus.

Concernant la fusion AESH/AED, l'IEN ASH nous indique qu'il manque encore d'informations. En tout état de cause, cette fusion est bien prévue dans l'acte 2 de l'école inclusive.

La délégation a porté les revendications des AESH : un vrai statut, un vrai salaire, l'abandon des PIAL et une réelle formation qualifiante.

FO a également demandé l'ouverture d'une UPE2A à Laval. En effet, les besoins sont de plus en plus nombreux en matière d'accueil et de scolarisation d'élèves allophones. La délégation a indiqué que l'implantation de cette unité n'était pas incompatible avec le maintien et le développement des personnels allophones itinérants déjà existants.

[En savoir plus sur l'acte 2 de l'école inclusive](#)

**Voici, en conclusion le message délivré par vos représentants à la directrice académique :**

**La pédagogie ne peut pas se substituer aux soins !  
STOP à la maltraitance, STOP à la culpabilisation !**

## **Sécurité, Vigipirate et alertes à la bombe**

La délégation est revenue sur les consignes tant celles qui découlent du plan Vigipirate (urgence attentat), que celles données par la Rectrice ou la directrice académique en début de semaine. Le SNUDI-FO 53 avait interpellé le DASEN avant son départ à ce sujet ([lire le courrier](#))

En effet, avec la multiplication des alertes à la bombe, la situation est extrêmement anxiogène et génère parfois des angoisses tout en impactant fortement l'organisation des écoles.

La FNEC-FP FO a rappelé que les PPMS étaient de la responsabilité de l'autorité hiérarchique dans le département, et a pu donner des exemples d'établissement pour lesquels les dispositions prévues par le PPMS en cas d'évacuation avaient été remises en question par les services de gendarmerie.

La délégation a rappelé que les PPMS des établissements scolaires devaient être intégrés au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) donc sous la responsabilité du maire et que les directeurs et les chefs d'établissement n'étaient pas compétents pour élaborer des consignes de sécurité mais pour les transmettre et les appliquer. C'est bien dans ces PPMS, puis dans les PCS et ensuite dans le plan ORSEC (sous la responsabilité de la préfète) que les responsabilités et les rôles de chacun sont définis.

Enfin FO a donné des illustrations concrètes : la consultation des e-mails plusieurs fois par jour, avant l'entrée des élèves notamment, le contrôle visuel des sacs, l'identification des personnes... sont en réalité difficiles à mettre en œuvre dans certains cas. En effet, le bon sens a ses limites, et les personnels de l'Education nationale ne sont pas habilités pour ces contrôles et n'ont pas de temps ni de moyens pour faire tout ce qu'on leur demande et qui ne relèvent pas de leurs obligations de service.

La directrice académique est consciente de la charge de travail supplémentaire et nous assure que la responsabilité des personnels ne pourrait pas être engagée.

La délégation FO a réitéré sa demande d'information régulière des membres de la F3SCT. Un point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion prévue le 30 novembre.

La délégation a demandé que des moyens soient donnés pour pouvoir assurer les missions de contrôle et d'identifications puisque ce n'est ni aux personnels administratifs, ni aux CPE et personnels de vie scolaire, ni aux AED d'assurer ce travail.

## Dossiers individuels

La délégation FO a pu porter plusieurs situations à la connaissance de la directrice académique.



**Nous invitons les personnels de l'Education Nationale en Mayenne à venir renforcer les syndicats de la FNEC-FP FO 53, en se syndiquant pour donner les moyens aux syndicats d'agir quotidiennement pour la défense des droits des personnels.**

**FNEC-FP FO 53** : [f nec.fp.53@laposte.net](mailto:f nec.fp.53@laposte.net) – 02.43.53.42.26  
(Fabien Orain, secrétaire départemental)

**SNUDI-FO** (PE, PsyEN et AESH du 1<sup>er</sup> degré) : 06.52.32.30.45  
[contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) / [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr)

**SN FO LC** (Profs, CPE et AESH des Lycées et collèges) : 07.80.43.74.45  
[snfolc53@gmail.com](mailto:snfolc53@gmail.com) / <https://snfolc53.fr/>

**ID FO** (Personnels de direction, IEN) [idfo.fr](http://idfo.fr)

**SN FO IEN** (infirmières de l'Education Nationale) [snfoien.france@gmail.com](mailto:snfoien.france@gmail.com)

**SNFOASEN** (assistants sociaux de l'Education nationale) [sn fo.asen@gmail.com](mailto:sn fo.asen@gmail.com)

**SNETAA-FO** (Lycées professionnels) : [snetaafoantes@gmail.com](mailto:snetaafoantes@gmail.com)

**SPASEEN FO** (personnels administratifs) : [fo44.spaseen@laposte.net](mailto:fo44.spaseen@laposte.net)



**FNEC-FP FO 53**, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle  
Bourse du travail – 6 Rue Souchu Servinière, 53000 Laval  
Tel. : 0243534226 – @ : [f nec.fp.53@laposte.net](mailto:f nec.fp.53@laposte.net)